



Le schéma suivant respecte le PLU en vigueur et n'ajoute aucune règle supplémentaire. Il précise les accès des parkings en plein air et en rez-de-chaussée pour les macro-lots collectifs.
Le projet prévoit la création d'un quartier de logement comprenant 40% de LLS.

- Emprise constructible (Appliquer les emprises au sol du PLU en vigueur: 35 % en 1AUha, 30 % en 1AUhb)
Appliquer le retrait par rapport à la limite séparative (PLU en vigueur : L = H/2, min 3)
- Retrait par rapport à l'emprise publique (PLU en vigueur : 5m)
- Servitude liée à la canalisation de transport de gaz
- Accès parking privé collectif

Maîtrise d'Ouvrage

AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRES
Aménagement et Territoires
17 QUAI DU PRÉSIDENT PAUL DOUMER, 92400 COURBEVOIE

Rue du Petit Bonheur - 14 150 OUISTREHAM

**AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS OUEST
- Phase 2a - PETIT BONHEUR**

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Titre		REGLEMENT GRAPHIQUE		N°
				PA10
Date	DECEMBRE 2025	Réf	3556	Echelle
				ECH : 1 : 750

Index	Date	Modifications
0	DEC 2025	

Maîtrise d'Oeuvre

A 26
Architectes d'Urbanisme
Agence urbaine 201001 - ISO 14001
107, rue de VALGÈVARD - 75015 PARIS
Tel: 01 48 81 09 01 - email: agence@at26.eu

Bureau d'Étude VMD et Paysage
0781 - LES MANOIRIERS
11 AV. DE CAMBESQUE - BP 90309
92009 NEUILLY-SUR-CLAY-COISEX
Tel: 01 41 41 49 91 02
e.C.S. Numéro: 917 434 947

AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRES
17, quai du Président Paul Doumer
CS 90001
92672 COURBEVOIE CEDEX
Tel: 01 41 41 49 91 02
e.C.S. Numéro: 917 434 947